



Bruxelles, le 16 novembre 2015
(OR. en)

14025/15

COMPET 513
ECOFIN 848
UEM 402

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Préparation de la session du Conseil "Compétitivité" des 30 novembre et 1 ^{er} décembre 2015 Recommandation de la Commission pour une recommandation du Conseil sur la création de conseils nationaux de la compétitivité dans la zone euro <ul style="list-style-type: none">- Présentation par la Commission- <i>Échange de vues</i>

Les délégations trouveront, en annexe, un document d'information de la présidence sur la recommandation de la Commission pour une recommandation du Conseil sur la création de conseils nationaux de la compétitivité dans la zone euro.

Recommandation de la Commission sur la création de conseils nationaux de la compétitivité

Document d'information de la présidence

Contexte

Le 21 octobre 2015, la Commission a adopté un ensemble de mesures visant à renforcer et à approfondir davantage l'Union économique et monétaire (UEM), l'une des dix grandes priorités de la Commission.

Cet ensemble de mesures fait suite au rapport des cinq présidents publié en juin 2015¹, dans lequel les cinq présidents – **Jean-Claude Juncker**, président de la Commission, **Donald Tusk**, président du Conseil européen, **Jeroen Dijsselbloem**, président de l'Eurogroupe, **Mario Draghi**, président de la Banque centrale européenne et **Martin Schulz**, président du Parlement européen – présentent des projets sur la manière d'approfondir l'Union économique et monétaire et de la parachever pour 2025 au plus tard.

L'ensemble de mesures concernant l'UEM comprend une recommandation de la Commission sur la création de conseils nationaux de la compétitivité² dans laquelle la Commission invite les États membres à mettre en place des organismes indépendants, les conseils de la compétitivité, qui, dans les États membres, seraient chargés de suivre l'évolution des salaires, des prix, de la productivité, de l'innovation et d'autres facteurs de compétitivité.

Les conseils de la compétitivité sont également censés contribuer à l'évaluation ex-post des politiques liées à la compétitivité et formuler des conseils stratégiques.

En outre, les conseils de la compétitivité devraient publier un rapport annuel résumant leurs analyses et conseils stratégiques. Ils devraient également être en contact régulier avec les conseils de la compétitivité des autres États membres et avec la Commission, ce qui devrait faciliter la coordination entre eux.

¹ http://ec.europa.eu/priorities/economic-monetary-union/docs/5-presidents-report_fr.pdf

² Doc. 13348/15.

Bien que la recommandation ne s'adresse qu'aux États membres de la zone euro, les autres États membres de l'Union sont également encouragés à mettre en place ce type d'organisme³.

Discussions précédentes sur le rapport des cinq présidents

Le rapport des cinq présidents comportait déjà l'idée de créer des organismes chargés de suivre la compétitivité au niveau national en évoquant la mise en place d'autorités de la compétitivité qui auraient notamment pour mandat de *"déterminer si les salaires évoluent en accord avec la productivité, par comparaison avec l'évolution dans d'autres pays de la zone euro et chez les principaux partenaires commerciaux comparables"*. Par rapport au contenu du rapport des cinq présidents, le mandat que la Commission propose de donner aux conseils de compétitivité dans sa recommandation, décrit ci-avant, est formulé d'une manière plus large et tient compte d'autres facteurs de compétitivité.

Dans le cadre des compétences du Conseil "Compétitivité", le groupe de haut niveau sur la compétitivité et la croissance (ci-après, le "GHN") a tenu, lors de sa réunion du 13 octobre 2015, un débat portant précisément sur l'idée de mettre en place des autorités de la compétitivité⁴.

Lors de la réunion du GHN, les délégations ont presque toutes accueilli avec scepticisme l'idée de mettre en place de nouvelles autorités de la compétitivité. Des doutes ont notamment été exprimés sur les points suivants:

- la nécessité et la valeur ajoutée que présenterait la création d'un organisme supplémentaire par rapport aux structures et mécanismes existant au niveau national qui remplissent déjà des tâches similaires et qui se fondent souvent sur des traditions nationales;
- le risque que l'ajout d'une étape supplémentaire dans les processus de décision existants n'engendre des retards dans la prise de décision ;
- l'étendue des activités des autorités de la compétitivité et les questions qu'elles sont censées résoudre (absence de définition claire du problème);
- l'accent mis sur le suivi des mécanismes nationaux de fixation des salaires, au lieu de se concentrer sur d'autres facteurs ayant un impact significatif sur la compétitivité.

³ Cf. considérant 1 de la recommandation.

⁴ Au sens qui en est donné dans le rapport des cinq présidents.

Des critiques du même ordre ont été exprimées lors des discussions qui ont eu lieu au sein des formations du Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" et "Affaires économiques et financières".

Débat au sein du Conseil "Compétitivité"

Le Conseil "Compétitivité" a pour mission de suivre toutes les questions horizontales et sectorielles liées à la compétitivité, et notamment la mise en œuvre de réformes microéconomiques au niveau national.

Par conséquent, la présidence estime essentiel que le Conseil "Compétitivité" apporte sa contribution au débat actuellement conduit par le Conseil "Affaires économiques et financières" sur l'ensemble de mesures concernant l'UEM, notamment quant à la recommandation sur la mise en place de conseils nationaux de la compétitivité.

Sur la base des discussions antérieures portant sur le rapport des cinq présidents, notamment au sein du GHN, les ministres sont invités à examiner particulièrement les questions suivantes:

- *La recommandation de la Commission sur la mise en place de conseils nationaux de la compétitivité tient-elle suffisamment compte des questions et préoccupations formulées par les délégations au cours de discussions antérieures?*
- *De façon générale, les États membres conviennent-ils du besoin de mettre en place des conseils nationaux de la compétitivité en se fondant sur la conception et le rôle qui en sont décrits dans la recommandation de la Commission?*

Prochaines étapes

La présidence communiquera au président du Conseil "Affaires économiques et financières" les principaux résultats du débat tenu au sein du Conseil "Compétitivité".

En prévision de la réunion du Conseil européen des 17 et 18 décembre 2015, le Premier ministre du Luxembourg adressera ensuite au président du Conseil européen une lettre résumant les discussions sur l'ensemble de mesures concernant l'UEM.